

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article160>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IEN Circonscription
Maromme

Demande d'aide pour le pôle ressource

- POLE INCLUSIF - Adaptation Scolaire -

Date de mise en ligne : mardi 17 septembre 2019

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

Le Pôle Ressource peut être saisi d'une demande d'aide par un enseignant, une équipe de cycle ou une équipe d'école.

– Demande concernant un élève ou des difficultés « groupées » d'élèves : compléter la fiche « demande d'aide » et la transmettre à la psychologue du secteur par courriel.

Les membres du pôle ressource évaluent la situation et élaborent une réponse à la demande d'aide.

Le pôle ressource se réunit en « assemblée plénière » une fois par période afin de fixer la feuille de route, de réguler et d'évaluer son action.

Toute situation d'urgence est à envoyer à la circonscription.

– Demande d'un accompagnement individuel enseignant ou collectif d'une équipe. Dans ce cas, le ou les enseignants concernés prennent contact avec une conseillère pédagogique pour expliciter la situation. C'est un temps de concertation confidentiel pour analyser la situation et choisir collectivement la suite à donner.

Selon les situations, on définira donc une série d'actions auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves : aides dans la classe, aides à distance ou différées, renfort pédagogique, mise à disposition d'outils ou de ressources...

chacun des

membres du pôle ressource sollicité intervenant dans son champ d'expertise propre mais en convergence et cohérence.

Si besoin et s'il apparaît qu'un dispositif conséquent doit être imaginé, un calendrier de travail est défini.

Dans tous les cas, une réunion de bilan devra permettre de mesurer les effets de l'action engagée.

On veillera toutefois, si une action coordonnée des membres du pôle ressource est engagée à placer les acteurs locaux au coeur du dispositif ainsi :

– c'est le maître qui, après consultation et échanges avec le pôle ressource, reste le « maître d'oeuvre » des actions menées dans sa classe pour un élève un groupe d'élèves ou la classe entière.

– le directeur aide à la formalisation du projet de l'élève et coordonne si besoin l'action du conseil de cycle ou de maîtres en relation avec l'intervention du pôle ressource.